

# SEANCE du 24 février 2015

Convocation le 19.02.2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

Etaient présents : Virginie BILLARD-GARNICHAT, Pascal BALLOIR, Vincent LEGLANTIER, Jean-Michel CODRON, Muguette ARVOIS, Gilles LHOMME, François FERAT, Alexandre LINTZ, Madeleine LAURIER, André DENEVERS formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : néant

Absent ayant donné procuration : néant

Secrétaire de Séance : Pascal BALLOIR

-----

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 100 %, le taux de promotion pour les avancements de grades de la filière administrative au titre de l'année 2015.

RETIENT la proposition du bureau d'études « Société CORBAVIE à Epernay » dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité des ERP et de l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmé.

FIXE le programme des enduits ECF pour 2015. La partie qui incombe à la Commune porte sur le Lotissement « Le Châtet », rue du Captage, Rue de la Place, Rue de la Mairie, Parking de la Mairie et la Place entre la fontaine et le n° 2 rue des champs.

La partie proposée et à la charge de la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais porte sur la rue Forgeot, la rue des champs et la rue de La Forestière.

A noter que le Conseil Général ne subventionne plus les enduisages.

DECIDE que le renforcement du réseau basse tension « rue du bas de Châtet » sera réalisé en aérien compte-tenu des coûts trop importants liés à un enfouissement.

FIXE les permanences du bureau de vote pour les élections départementales qui auront lieu les 22 et 29 mars 2015.

PREND ACTE d'une demande de subvention de l'association des parents d'élèves « les 3 crayons » nouvellement créée. Une décision sera rendue au moment du vote du budget 2015.

Le Maire rend compte aux élus de l'avancement de divers dossiers en cours (assainissement école, travaux du captage, radar...) et des projets portés par la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais (le Haut Débit, la mutualisation...).

Plusieurs conseillers signalent qu'il manque des panneaux d'entrée/sortie d'agglomération. Un inventaire sur le terrain sera réalisé afin de déterminer les besoins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Fait à Saudoy, le 26 février 2015



Le Maire,

  
M. Jean-Christophe LEGLANTIER